

Et si vous deveniez « apprenti.e Chargé.e de mission Animation Territoriale » à la Délégation Départementale du Finistère ?

Ce poste est fait pour vous si

Vous préparez un Master en santé publique

Vous connaissez :

L'organigramme de l'Agence régionale de santé et de l'environnement territorial administratif et institutionnel

Les enjeux de la politique de santé et des domaines d'action de l'Agence régionale de santé

Poste basé à QUIMPER, Finistère Bretagne

Retrouvez les missions du poste en page 2

Nos avantages



- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Disposer d'horaires flexibles
- Disposer d'une offre de restauration à proximité

Vous savez :

communiquer efficacement, tant à l'oral qu'à l'écrit, avec différents interlocuteurs.

Synthétiser et prioriser les tâches en fonction de leur importance et urgence

Utiliser les outils bureautiques et numériques

Travailler en équipe

Réaliser des Reporting/ Diffusion des informations nécessaires et utiles à la direction et au travail d'équipe

Vous êtes : Polyvalent.e, autonome, rigoureux.se sur le plan méthodologique et organisationnel, à l'écoute, discret.e

Rejoignez-nous !

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 7 juillet 2024**
à ars-bretagne-formation@ars.sante.fr

Vos missions

L'apprenti(e) est rattaché(e) au département Animation Territoriale. Il/ elle intervient en appui au déploiement de conduites de projet en lien avec la responsable du département.:

- Appui au déploiement des observatoires des risques de rupture de parcours portés par les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) :** Traçabilité des remontées faites par les DAC / Gestion de la comitologie associée / Appui et contribution à l'analyse des remontées / Appui à la gestion des suites à donner, en lien le cas échéant avec les directions du siège
- Appui à la structuration et au déploiement du Service public départemental de l'autonomie (SPDA):** Travail en binôme avec la chargée de mission SPDA du conseil départemental / Appui à l'élaboration de la feuille de route et à sa mise en œuvre : préparation des instances (groupe de travail, groupe projet, réunions plénières..), tableau de bord de suivi de la feuille de route , analyse des difficultés rencontrées, propositions de solutions, évaluation du SPDA
- Appui au suivi des contrats locaux de santé (CLS) :** Mise en place d'un tableau de bord de suivi des sept CLS qui maillent le Finistère (suivi des actions, des financements alloués et des échéances) / Appui à la mise en place d'une réunion annuelle des charges de mission CLS
- Appui à toute autre conduite de projet, en fonction de l'évolution des sujets, sur proposition de l'équipe ou de la direction de la délégation départementale.**

Le département Animation Territoriale

Il est chargé de :

- Contribuer à l'organisation de l'offre de santé, à l'instruction des dossiers d'autorisation, à la négociation des CPOM, à la gouvernance des établissements locaux** (suivi des projets d'établissement, participation aux instances) et **participent à la définition du programme d'inspection et contrôle tant sur les champs de l'offre de soins ambulatoires, hospitalières et médico-sociale.**
- Contribuer à l'accompagnement des professionnels de santé libéraux dans un objectif de continuité des soins en ville comme à l'hôpital.**
- Accompagner et réguler les interventions des acteurs de la prévention sur le territoire.**
- Mettre en œuvre les contrats locaux de santé (CLS) et la démocratie en santé** (CTS et ses commissions santé mentale et formations usagers).

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social... Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr